

« IL FAUT TOUJOURS UN HIVER POUR BERGER UN PRINTEMPS. »

Anonyme

DÉCEMBRE 2008 | VOLUME XIV, NUMÉRO 4

VOIR AU-DELÀ DES NUAGES ET GARDER LE CAP



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

L'année 2008 marquera sans conteste l'histoire boursière. Après avoir enregistré des chutes de plus de 50 %, les divers marchés boursiers ne semblent pas enclins à vouloir reprendre rapidement au début de l'année 2009. Le spectre d'une profonde récession et de ses effets sur les profits des entreprises, les difficultés des grands constructeurs automobiles américains et j'en passe, sont autant d'éléments qui ne semblent pas laisser présager de meilleures perspectives pour les prochains mois. Heureusement, un présage est, par définition, un signe d'après lequel on croit pouvoir juger de l'avenir, et non pas l'ordre immuable de ce dernier !

Il ne faut toutefois pas oublier la règle d'or du succès dans les marchés boursiers : acheter « bas » et vendre « haut ». Or, à leur niveau actuel, les prix de certains titres boursiers présentent de véritables aubaines. Les gestionnaires des portefeuilles d'actions des Fonds FMOQ sont d'ailleurs à l'affût de ces aubaines. Il ne faut donc pas éliminer totalement les marchés boursiers de votre stratégie de placement, car ils seront probablement ceux qui, après la crise, vous permettront de récupérer le plus rapidement le terrain perdu.

Ainsi, si votre profil d'investisseur, votre tolérance au risque, votre horizon de placement et la répartition actuelle de votre portefeuille vous le permettent, vous devriez envisager d'investir dans les marchés boursiers. Un investissement graduel et systématique peut être une bonne façon de le faire. À cet effet, je vous invite à prendre connaissance de l'article de Martin Vallée qui a été publié dans l'édition de septembre (toujours disponible dans notre site Internet au www.fondsfmoq.com). Sa démonstration est on ne peut plus claire et porte à réflexion.

Il se peut toutefois que cette stratégie ne corresponde pas à votre situation personnelle (profil d'investisseur, tolérance au risque, horizon de placement et répartition actuelle de votre portefeuille) et que des stratégies différentes soient plus appropriées. Nous avons une large gamme de produits – dont des certificats de placement garantis (CPG) et des obligations d'Épargne Placements Québec qui peuvent répondre à vos besoins. Nos conseillers, dont la rémunération est fixe, sont disponibles pour élaborer objectivement avec vous la stratégie qui s'avère la plus adéquate compte tenu de votre situation personnelle. N'hésitez pas à prendre contact avec eux, particulièrement pendant cette période trouble.

Il me reste à souhaiter que l'année 2009 nous fasse vite oublier 2008 !

DANS CE NUMÉRO...

La pratique médicale en société : un pensez-y bien !	3
Dans le contexte actuel, où devrais-je placer mon argent ?	4
Rappel concernant le REER 2009	6
Cotiser tôt dans la vie, c'est toujours mieux !	7
Placements garantis	7
Programme de conférences	8
Nouveaux produits enfin disponibles (CELI et REEI)	9
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements annuels composés	11
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Suite à la page 2

NOUVEAUX RÉGIMES FISCAUX

Comme nous vous l'avons annoncé dans l'édition du mois de septembre dernier, nous avons effectué les démarches et les modifications informatiques requises afin d'être en mesure de vous offrir les deux régimes fiscaux annoncés dans le budget fédéral du mois de février dernier. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2009, vous pourrez participer au nouveau **Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** par l'entremise de notre société. Tous les produits de placement offerts actuellement dans le REER seront également admissibles dans le CELI.

Nous sommes particulièrement fiers d'être la **première** institution financière à offrir le **Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)**. Ce nouveau régime vise à permettre aux personnes handicapées (admissibles au Crédit d'impôt pour personnes handicapées) d'accumuler un capital pour subvenir à leurs besoins futurs et, par le fait même, de bénéficier de subventions gouvernementales déposées directement dans le compte.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter l'édition de septembre dernier (toujours disponible sur notre site Internet au www.fondsfoq.com) ainsi que l'article publié dans la présente édition.

COTISATIONS REER 2008 ET 2009

Vous le savez, les mois de janvier et de février coïncident avec la période REER. Comme toujours, nous serons prêts à vous conseiller et à répondre à tous vos besoins en matière de placement. Nos conseillers seront là **pour vous**. N'hésitez pas à faire appel à eux, **d'ici le 2 mars 2009**, si vous désirez contribuer pour l'année 2008. Plus vous cotiserez tôt, plus vos placements fructifieront à l'abri de l'impôt. Voyez-y!

Nous vous rappelons que nous avons une large gamme de produits financiers pour répondre à tous vos besoins en matière d'investissement. Afin de compléter notre offre de services, nous avons conclu, avec la Banque Laurentienne, une entente qui nous permet de vous offrir des certificats de placement garantis (CPG) provenant de quatre institutions financières différentes, tous couverts par l'assurance-dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Consultez, dans la présente édition, l'encadré qui indique nos heures d'ouverture prolongées pendant cette période de fort achalandage.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Nous vous rappelons l'importance du REEE dans votre planification financière familiale. Considérant les subventions gouvernementales consenties*, il s'agit d'une opportunité à saisir pour tous ceux et celles qui souhaitent accumuler, pour leurs proches, un capital à des fins d'études postsecondaires. Informez-vous!

* Canada : 20 % des premiers 2 500 \$ cotisés annuellement, maximum viager de 7 200 \$

Québec : 10 % des premiers 2 500 \$ cotisés annuellement, maximum viager de 3 600 \$

HONORAIRES DE GESTION ET RATIOS DES FRAIS DE GESTION

Il nous semble opportun et important d'attirer de nouveau votre attention sur la différence entre les honoraires de gestion du gérant et le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement.

Les **honoraires de gestion** sont des frais que le gérant du fonds perçoit à même le fonds pour rémunérer son travail. Dans la majorité des fonds communs de placement, s'ajoutent à ces honoraires plusieurs frais d'exploitation du fonds, tels que les frais du vérificateur, les frais de production des rapports annuels, les frais de renouvellement du prospectus, etc. Dans le cas des Fonds FMOQ, seuls les honoraires de gestion et les taxes applicables sont chargés (aucuns autres frais additionnels).

Ainsi, le **ratio des frais de gestion (RFG)** correspond exactement aux honoraires de gestion chargés par la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* plus la taxe sur les produits et services (TPS). Toutes les dépenses des Fonds FMOQ sont payées par la Société à même ses honoraires. En conséquence, les ratios des frais de gestion des Fonds FMOQ sont de 0,42 % (0,40 % plus la TPS) pour le Fonds monétaire FMOQ et de 1,00 % (0,95 % plus la TPS) pour les autres Fonds FMOQ.

De plus, le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa dernière

réunion, de maintenir les frais de gestion des Fonds FMOQ à leur niveau actuel. N'oubliez pas, particulièrement en ces temps difficiles sur les marchés financiers, que **toute somme économisée quant aux frais de gestion constitue un rendement additionnel sûr, certain et non volatil!**

TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ POUR 2009

La Société a décidé de maintenir, pour l'année 2009, le même taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ, soit 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année), et l'équivalent de 5,1 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2008. Même si les marchés boursiers sont actuellement malmenés, nous croyons que le Fonds revenu mensuel FMOQ, compte tenu de la nature de ses placements, demeurera en mesure de générer suffisamment de revenu en 2009 pour effectuer mensuellement de telles distributions, sans avoir à effectuer de distribution de capital. Il est d'ailleurs à noter qu'en décembre 2008, parce que les revenus d'intérêts et de dividendes générés au cours de l'année étaient supérieurs à ceux distribués, le Fonds a effectué une distribution supplémentaire de revenu d'un peu plus de 3,41 ¢ par part. Le Fonds revenu mensuel FMOQ maintient donc son objectif premier de procurer un revenu mensuel constant.

SERVICES-CONSEILS GRATUITS, SANS AUCUN ENGAGEMENT

Vous l'ignorez peut-être, mais les conseillers de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous faire des recommandations objectives et impartiales, et ce, **sans aucuns frais ni engagement de votre part.**

Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils éclairés, neutres et judicieux. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations, ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, nous nous faisons un devoir et un plaisir de vous satisfaire.

Notre équipe de professionnels est reconnue et appréciée pour sa grande disponibilité, les conseillers pouvant vous rencontrer là où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

La présente édition comprend un carton-réponse vous permettant d'obtenir divers documents statutaires d'information sur les Fonds FMOQ ainsi que notre brochure d'information 2009 qui traitera du régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Cette année, un seul et unique carton-réponse est requis pour tous ces documents qui contiennent une foule de renseignements intéressants et pertinents sur les Fonds FMOQ. N'hésitez pas à les demander !

UN ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX

Cette année encore, nous avons effectué la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Tout comme par le passé, nous avons reçu un accueil très chaleureux et nous vous en remercions très sincèrement. Nous sommes toujours très heureux de vous rencontrer et de vous faire part des toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous tenons à remercier tout spécialement les membres des exécutifs des associations qui nous ont accordé quelques minutes pour faire une présentation à leurs membres. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain !

SALON VISION 2008

Notre partenariat avec l'Association des Optométristes du Québec nous a permis de participer de nouveau au *Salon Vision 2008* qui s'est tenu à Montréal, les 7 et 8 novembre dernier. Nous sommes reconnaissants à l'AOQ de l'opportunité qui nous a été offerte de rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels que nous remercions pour son accueil très cordial. Au plaisir de vous revoir au *Salon Vision 2009* !

PROGRAMME DE CONFÉRENCES HIVER – PRINTEMPS 2009

Tout comme par les années passées, nous organisons une série de conférences sur divers sujets de nature économique et financière. La prochaine saison débutera le 20 janvier 2009 à Montréal, et le 22 janvier 2009 à Québec, par une conférence sur les perspectives économiques 2009. Cette année, notre conférencier n'est nul autre que M. Jean Philippe Décarie, célèbre chroniqueur financier du *Journal de Montréal* et du réseau TVA. Le programme complet de la saison, qui a été expédié par la poste ou par courriel, est repris dans la présente édition. Vous y trouverez les dates de chacune des conférences qui, nous l'espérons, sauront susciter votre intérêt.

PENSONS VERT !

Au cours de l'année 2009, nous comptons intensifier nos actions visant à protéger l'environnement. Nous tenterons notamment de réduire notre consommation de papier. Ainsi, lorsque cela sera possible, toute documentation, annonce ou publicité vous sera transmise uniquement par courrier électronique, l'utilisation de papier partiellement ou totalement recyclé sera favorisée, et la mise en page de nos documents sera révisée afin d'en réduire l'espace. Il vous sera possible de collaborer à ces actions de deux manières : premièrement, en nous transmettant et en nous tenant informés de votre adresse courriel ou de son changement et, deuxièmement, en adhérant au relevé de placement électronique. Parlez-en avec votre conseiller lors de votre prochaine communication !

BONNE ANNÉE 2009 !

Nous vous transmettons, ainsi qu'à tous les membres de vos familles, nos meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité pour l'année 2009. Tout en vous réitérant notre engagement indéfectible à vous offrir le meilleur service qui soit, nous vous invitons à prendre contact avec nous aussi souvent que vous le souhaitez pour discuter de toute question d'ordre économique et financier.

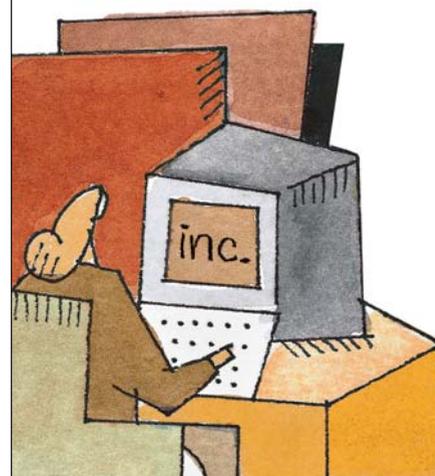
LA PRATIQUE MÉDICALE EN SOCIÉTÉ

UN PENSEZ-Y BIEN !

Depuis mars 2007, il est possible d'exercer la profession médicale au sein d'une société incorporée. En raison de son importance, la décision de se constituer en personne morale doit être mûrement réfléchie. Aussi est-il opportun de vous demander, dans un premier temps, si cette avenue est vraiment intéressante et profitable pour vous.

À cet égard, notre service de planification financière est à votre disposition pour vous fournir, moyennant des honoraires fixes de 240 \$ plus taxes, une analyse de votre situation personnelle. Cette démarche avisée vous permettra de faire un choix éclairé.

Communiquez avec nous !



DANS LE CONTEXTE ACTUEL, OÙ DEVRAIS-JE PLACER MON ARGENT ?

L'année 2008 est terminée. L'heure est au bilan et il s'avère quelque peu démoralisant de compiler des pertes plutôt que des gains.

Maussades, les investisseurs ne savent pas vraiment où investir leurs prochaines cotisations REER. Bon nombre se demandent s'ils ne devraient pas « sauter » une année. La réponse est simple : surtout pas ! Bien que nous traversions présentement l'une des pires récessions des 50 dernières années, la logique financière devrait nous inciter à prendre les bouchées doubles en vue d'atteindre un jour nos objectifs financiers. L'idée n'est pas de se fermer les yeux et de se lancer tête première dans des investissements spéculatifs, mais plutôt de faire le point sur sa situation personnelle et de voir comment l'année 2008 devrait influencer nos choix d'investissements en 2009. À cet effet, l'équipe de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* est en mesure de prodiguer des conseils éclairés et impartiaux sur le ou les produits les plus appropriés en ces temps de fortes turbulences boursières et de taux d'intérêt historiquement bas.

Le tableau ci-contre décrit brièvement l'ensemble des produits disponibles. Avant d'effectuer un choix, il est essentiel de savoir où l'on se situe quant à l'accumulation d'un capital retraite. Voici donc quelques points de référence pour faciliter cette évaluation.

STADE 1 – DÉBUT DE CARRIÈRE

Alors que vous commencez à peine à constituer un REER, les Bourses du monde entier chutent. La pire erreur serait de fuir les marchés boursiers. Vous devriez plutôt vous estimer chanceux de pouvoir bâtir un portefeuille d'actions alors que les valeurs sont dépréciées. Le moment de la reprise n'a que très peu d'importance pour vous, car vous prendrez votre retraite dans plus de 25 ans. Sur une telle période de temps, les actions sont sans conteste l'option de placement la plus profitable, surtout si elles sont acquises dans des périodes de marchés baissiers.

Il n'est toutefois pas recommandé à tout le monde d'acheter directement des actions ou d'investir la totalité de son portefeuille dans des titres boursiers ou dans des fonds d'actions. Les fonds diversifiés, comme les Fonds omnibus, de placement et revenu mensuel FMOQ, contiennent une certaine portion d'actions qui pourrait vous faire profiter d'une bonne croissance à long terme, tout en limitant les fluctuations à plus court terme.

Rappelez-vous cependant que le plus important n'est pas le type de placement que vous choisirez, mais plutôt la durée de votre investissement et votre discipline d'épargne qui doit être réaliste, c'est-à-dire tenir compte de votre niveau de vie et de vos objectifs de retraite.

STADE 2 – MILIEU DE CARRIÈRE

Les baisses de 2008 ont certainement eu un impact sur votre REER. Si vous n'avez pas révisé votre portefeuille au cours des derniers mois, vous devriez revoir votre répartition d'actifs (actions vs revenus fixes) et vous assurer qu'elle correspond toujours à votre niveau de tolérance au risque. Si votre portefeuille est très conservateur, il est peu probable que vous soyez enclin à risquer davantage maintenant. Tâchez toutefois de maintenir votre niveau de risque, c'est-à-dire de dédier une partie de votre cotisation REER aux actions, probablement par le biais d'un fonds diversifié comme le Fonds omnibus FMOQ. Si vous avez déjà un portefeuille équilibré, assurez-vous qu'il le soit encore. À la suite de la baisse des marchés, vous devriez peut-être réinvestir en titres boursiers (actions) afin de rééquilibrer cette portion de vos placements.



MARTIN VALLÉE, CFA
 Conseiller
 Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
 Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

STADE 3 – FIN DE CARRIÈRE

Vous en êtes à la dernière étape de votre vie professionnelle. Même s'il demeure essentiel d'effectuer de nouvelles cotisations REER annuelles, celles-ci ont moins d'impact sur l'ensemble de votre portefeuille. Ce sont plutôt les rendements annuels qui peuvent faire fluctuer de façon importante votre actif. Dans l'optique d'un éventuel décaissement, il s'avère primordial de consolider vos avoirs et de les préserver, d'où la nécessité d'accorder moins d'importance à la croissance du capital. Les actions devraient donc graduellement occuper moins de place au sein de votre portefeuille et être remplacées par des titres à revenu fixe (monétaire et obligations) ainsi que des placements garantis.

Le contexte actuel n'est toutefois pas propice pour de grosses ventes d'actions. Selon la situation, il pourrait être préférable d'attendre une reprise avant d'aller de l'avant avec des réductions importantes. Ne pensez pas pour autant que les actions doivent être complètement éliminées ! Ces titres méritent encore une place dans votre portefeuille, car vous n'encaisserez pas le lendemain de votre retraite. Puisqu'une retraite dure en moyenne 25 ans, il faut encore prévoir maintenir des titres boursiers pour assurer un rendement intéressant à long terme.

CONCLUSION

Peu importe votre choix d'investissement, vous devez effectuer votre cotisation REER annuelle. Une façon gagnante de le faire consiste à étaler et à verser systématiquement, tout au long de l'année, une cotisation REER. Ce faisant, vous vous protégez des fluctuations des marchés et vous évitez d'avoir à effectuer un important déboursé en fin de période REER. N'hésitez pas à communiquer avec un conseiller des Fonds FMOQ, il saura vous guider en fonction de votre situation personnelle.

LISTE DES PRINCIPALES OPTIONS D'INVESTISSEMENT ET RÉPARTITION CIBLE

Fonds FMOQ	Degré de risque	Titres à revenu fixe			Titres de croissance		
		Placements à court terme	Obligations ou l'équivalent	Total	Actions canadiennes	Actions internationales	Total
Marché monétaire	Faible	100 %	–	100 %	–	–	0 %
Obligations canadiennes	Faible à moyen	–	100 %	100 %	–	–	0 %
Omnibus	Moyen	3 %	42 %	45 %	28 %	27 %	55 %
Revenu mensuel	Moyen	3 %	42 %	45 %	55 %	–	55 %
Placement ¹	Moyen à élevé	3 %	32 %	35 %	35 %	30 %	65 %
Actions canadiennes	Élevé	–	–	0 %	100 %	–	100 %
Actions internationales	Élevé	–	–	0 %	–	100 %	100 %

Épargne Placements Québec	Aucun	Obligation à taux progressif ou à taux fixe de 1 an à 10 ans garantie par le Gouvernement du Québec
Certificat de placement garanti	Aucun	Dépôt à terme de 1 an à 5 ans garanti par l'assurance-dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$
Billet à capital protégé	Faible	Placement dont le capital est garanti par une banque et le rendement lié à un indice boursier
Autres fonds communs de placement	Variable	Choix de fonds sectoriels ou de style de gestion pour compléter votre portefeuille de placements
REER autogéré	Variable	Choix à la carte d'actions ou d'obligations négociables.

¹ Le niveau de risque de ce Fonds peut varier car la répartition des actifs est assurée par un gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire peut réduire ou augmenter les titres de croissance de 10 %.

RAPPEL CONCERNANT LE REER 2009

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) constitue plus que jamais un outil financier de premier ordre à privilégier. En effet, investir dans un REER permet de profiter d'une déduction du revenu imposable établie en fonction des cotisations versées et de tirer avantage de revenus non imposés tant et aussi longtemps que les sommes investies y sont conservées.

ANNÉE D'IMPOSITION 2008

En regard de la déclaration de revenus de l'année 2008, la date limite pour cotiser à un REER est fixée au **lundi 2 mars 2009**. Il est possible d'y verser 18 % des revenus admissibles de 2007, jusqu'à un maximum de 20 000 \$, **moins** le facteur d'équivalence (FE) pour les personnes qui participent à un régime de pension agréé (RPA) ou à un régime de participation différé aux bénéfices (RPDB), **plus** les droits de cotisation inutilisés. Le montant de cotisation auquel vous avez droit est indiqué dans l'avis de cotisation qui vous est fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

ANNÉE D'IMPOSITION 2009

Il est avantageux de cotiser au REER pour la nouvelle année dès le début de celle-ci. Pour 2009, la cotisation maximale permise est fixée à 21 000 \$ (18 % des revenus admissibles de 2008). Si vous disposez des liquidités nécessaires pour ce faire, vous bénéficierez plus rapidement de la croissance de votre investissement à l'abri de l'impôt.

DROITS DE COTISATION INUTILISÉS

Si vous n'avez pas versé les cotisations maximales autorisées à votre REER depuis 1991, vous devez savoir que vous pouvez investir une somme correspondant à vos droits de cotisation inutilisés. Pour connaître ce montant, consultez votre avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada.

POURQUOI PAS UN PETIT « COUSSIN » ?

Il est permis de cotiser jusqu'à 2 000 \$ en sus des cotisations mentionnées précédemment, et ce, **sans aucune pénalité**. Bien qu'il ne soit pas déductible dans l'année, ce « coussin » génère des revenus à l'abri de l'impôt, et ce, tant et aussi longtemps que la somme investie demeure dans le REER. Quant à la cotisation, elle devra être déduite du revenu au cours d'une année ultérieure, au plus tard la dernière année pour laquelle des droits de cotisation sont possibles.

COTISEZ AU REER DE VOTRE CONJOINT

Il peut s'avérer avantageux de cotiser au REER de votre conjoint, malgré les modifications fiscales permettant le fractionnement de revenu entre conjoints à la retraite. Si vous prévoyez que votre revenu à la retraite sera supérieur à celui de votre conjoint, vous devriez envisager cette possibilité. En versant des cotisations au REER de votre conjoint jusqu'à concurrence du montant maximal permis auquel vous avez droit, vous bénéficierez d'une déduction identique à celle que vous auriez obtenue en cotisant à votre propre REER, sans affecter les droits de cotisation de votre conjoint. Au moment d'encaisser le REER, seul le détenteur du régime sera imposé sur le retrait. Si les revenus de votre conjoint sont alors inférieurs aux vôtres, il y aura moins d'impôts à payer.

ATTENTION AUX HONORAIRES DE GESTION !

La majorité des investisseurs ignorent l'ampleur des honoraires de gestion de leurs portefeuilles et, par voie de conséquence, leur impact à long terme. Rappelez-vous qu'une différence de 2 % entre les frais de gestion de deux fonds communs de placement similaires offrant des rendements comparables représentera, après 35 ans, **plus de 50 %** d'écart sur l'actif accumulé.

Nos conseillers sont en mesure de vous fournir des renseignements précis et complets sur les frais de gestion de l'ensemble des fonds communs de placement disponibles sur le marché. Informez-vous, car cela pourrait s'avérer payant !

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez également vous procurer notre brochure d'information sur le REER.

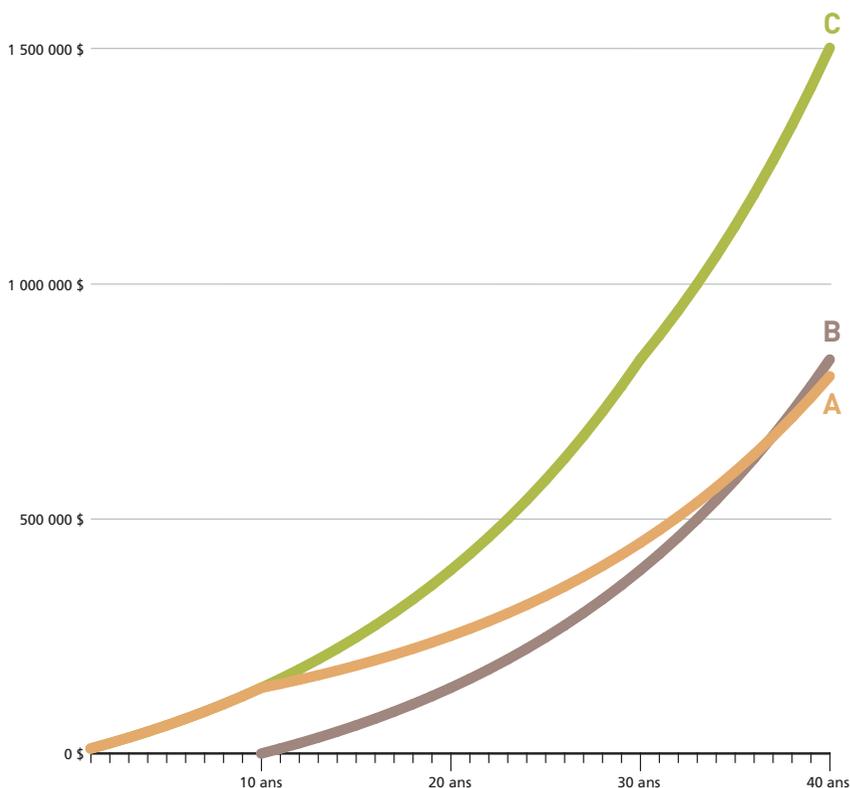
HORAIRE PROLONGÉ

Nous sommes toujours à votre service de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Pendant la période REER, nos heures d'ouverture seront prolongées :

- 19 et 20 février : de 8 h à 18 h
- 23, 24, 25, 26, 27 février : de 8 h à 18 h
- 28 février : de 10 h à 15 h
- 2 mars : de 8 h à 18 h

COTISER TÔT DANS LA VIE, C'EST TOUJOURS MIEUX !

L'exemple qui suit présente trois investisseurs qui commencent à cotiser à leur REER cette année. En supposant un rendement annuel de 6 %, le tableau indique la différence entre les trois situations correspondant à chacune des courbes illustrées.



Courbe A

Docteur(e) **TÔT**, âgé(e) de 25 ans

Docteur(e) TÔT cotisera annuellement 10 000 \$ durant les 10 premières années de sa pratique, en l'occurrence jusqu'à l'âge de 35 ans, et ne fera aucune cotisation par la suite. Son investissement total de 100 000 \$ (10 000 \$ X 10 ans) vaudra 802 460 \$ à l'âge de 65 ans.

Courbe B

Docteur(e) **TARD**, âgé(e) de 35 ans

Docteur(e) TARD cotisera annuellement 10 000 \$ durant 30 années consécutives, en l'occurrence jusqu'à l'âge de 65 ans. Son investissement total de 300 000 \$ (10 000 \$ X 30 ans) vaudra alors 838 017 \$.

Courbe C

Docteur(e) **CONSTANT**, âgé(e) de 25 ans

Docteur(e) CONSTANT cotisera annuellement 10 000 \$ durant 30 années consécutives, en l'occurrence jusqu'à l'âge de 55 ans. Son investissement total de 300 000 \$ (10 000 \$ X 30 ans) vaudra 1 500 760 \$ à l'âge de 65 ans.

PLACEMENTS GARANTIS

Plusieurs types de placements garantis sont disponibles par l'entremise de notre société. Voici quelques exemples des taux en vigueur en date du 31 décembre 2008* :

Produits d'Épargne Placements Québec

- Obligation à taux progressif (OTP)
1^{ère} année : 3,25 %
- Obligation à taux fixe (OTF)
5 ans : 4,2 % (taux moyen)

Certificat de placement garanti (CPG)

- 3 ans : 3,5 %

* Tous les taux affichés sont sujets à changement sans préavis. Nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller pour connaître les taux en vigueur au moment de votre transaction.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.



**REER, FERR
ET CELI AUTOGÉRÉS
COMpte AU COMPTANT
COURTAGE
DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

angersp@vmbi.ca

Téléphone : **514 954-3636** ou **1 866 954-3636**

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

Bien s'informer pour mieux placer

Nous vous invitons cordialement à assister aux **soirées** qui se tiendront à Montréal et à Québec, afin d'y obtenir de l'information de première main et de qualité. Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de participer aux Fonds FMOQ pour vous inscrire aux conférences. Cependant, le nombre de places étant limité, nous vous prions de réserver votre place à l'avance, en composant le **514 868-2082 poste 262** ou le **1 888 558-5658 poste 262**. Vous devrez indiquer vos nom, prénom et numéro de téléphone de jour, le titre et la date de chaque conférence choisie de même que le nombre de places à réserver. Au cours de la semaine précédant chaque conférence sélectionnée, nous effectuerons une confirmation téléphonique et préciserons les coordonnées concernant l'endroit et l'horaire de l'activité.

1 Les perspectives économiques de 2009

Monsieur Jean-Philippe Décarie
Chroniqueur financier
Journal de Montréal et Réseau TVA

Montréal, 20 janvier 2009
Québec, 22 janvier 2009

3 Le leadership

Monsieur Laurent Lapierre, MBA
Professeur titulaire
HEC Montréal

Québec, 19 mars 2009
Montréal, 24 mars 2009

2 Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Monsieur Robert Comtois, CGA, Pl.Fin.
Responsable du développement –
Ouest du Québec
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.

Québec, 19 février 2009
Montréal, 25 février 2009

4 La planification de votre santé financière

Spécialement pour les jeunes médecins
Madame Claudette Lanthier, CGA, D.Fisc.
Planificatrice financière
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.

Québec, 5 mai 2009
Montréal, 7 mai 2009



ACTIFS EN SANTÉ

NOUVEAUX PRODUITS ENFIN DISPONIBLES

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

À compter du 1^{er} janvier 2009, les résidents canadiens disposeront d'un nouveau produit financier pour accumuler des capitaux à l'extérieur de leurs régimes d'épargne-retraite, et ce, sans jamais avoir à payer d'impôt sur les revenus et gains réalisés.

Caractéristiques :

- disponible pour tout Canadien de 18 ans ou plus;
- cotisation annuelle limitée à 5 000 \$;
- cotisations non déductibles du revenu aux fins de l'impôt;
- revenus de placement non imposables, même en cas de retrait;
- possibilité de report des droits de cotisation inutilisés aux années suivantes;
- droit de retrait (partiel ou total) en tout temps;
- possibilité de retour dans le CELI des montants retirés, sans réduction des droits de cotisation;
- plusieurs options de placement.

CELI OU REER ?

Même si les deux régimes offrent des avantages fiscaux, ils présentent d'importantes différences :

- 1) les cotisations à un REER sont déductibles du revenu aux fins de l'impôt, mais **pas** celles faites à un CELI;
- 2) les retraits d'un REER s'ajoutent au revenu de celui qui les effectue et sont imposés au taux en vigueur, mais **pas** ceux du CELI ni le revenu gagné dans le compte, qui sont libres d'impôt.

À l'instar des autres produits et services financiers offerts sur le marché, nos conseillers peuvent vous guider sur ce nouveau produit d'investissement attendu depuis longtemps.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI)

Avant toute chose, il faut savoir qu'une personne doit recevoir le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) pour être admissible au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Ce nouveau programme mis sur pied par le gouvernement du Canada permet d'obtenir des subventions qui s'accumulent à l'abri de l'impôt. Très souvent comparé au régime enregistré d'épargne-études (REEE), le REEI comporte trois principaux éléments :

- 1) **les cotisations** : parents, mandataires et bénéficiaires peuvent cotiser jusqu'au maximum viager de 200 000 \$ pour une seule et même personne. Aucun maximum annuel ne s'applique et les cotisations sont permises jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans;
- 2) **les subventions** : le régime donne droit à des subventions canadiennes pour l'épargne invalidité (SCEI) à des taux de 100 %, 200 % et 300 %, selon le revenu familial net et le montant des contributions, et ce, jusqu'à un maximum viager de 70 000 \$. Le régime peut recevoir des SCEI jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire du régime atteint l'âge de 49 ans;
- 3) **l'aide à l'épargne** : pour les familles à revenus très modestes (inférieurs à 37 885 \$ en 2008), un Bon canadien pour l'épargne invalidité (BCEI) pouvant atteindre 1 000 \$ par année sera octroyé au REEI, et ce, jusqu'à un maximum viager de 20 000 \$. Le REEI est autorisé à recevoir des BCEI jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 49 ans.

Pour plus d'information sur ce nouveau produit, n'hésitez pas à consulter votre conseiller.

LA RENAISSANCE DU XII^e SIÈCLE : UN NOUVEL ÉLAN POUR LA MÉDECINE

Dès le début du XII^e siècle, les médecins de Salerne ont utilisé et interprété de manière déterminante les textes traduits par Constantin l'Africain au Mont-Cassin. Dans la seconde moitié du siècle, ces derniers ont été commentés par de grands maîtres salernitains puis regroupés dans un « corpus » intitulé *Articella* par les éditeurs de la Renaissance. À l'intérieur de l'édition originale de celui-ci, figuraient entre autres les Aphorismes et le Pronostic d'Hippocrate, de même que l'*Art médical de Galien*. À travers les commentaires des divers ouvrages contenus dans ce « corpus », tous les sujets de la théorie et de la pratique médicales pouvaient être abordés. À la fin du siècle, un Antidotaire élaboré à Salerne et attribué à un certain Nicolas listait des médicaments composés et allait, par le fait même, constituer le premier répertoire officiel pharmaceutique du Moyen-Âge. À l'évidence, ce siècle a été marqué par des maîtres dont l'enseignement et les écrits ont inspiré fortement plusieurs générations subséquentes de médecins.

Un essor urbain et un fort mouvement de renouveau intellectuel qualifié de « renaissance du XII^e siècle » ont insufflé un nouvel élan à la médecine, entre autres en prônant une approche rationnelle en vertu de laquelle le fonctionnement du corps humain s'inscrivait dans une compréhension globale des phénomènes naturels. Ce faisant, en plus d'être considéré comme un thérapeute compétent, le médecin était perçu comme un *physicus* capable d'expliquer les processus physiologiques en fonction des principes de la philosophie naturelle.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Le dernier trimestre de 2008 a été une période très difficile pour les marchés financiers et pour l'économie. Le marché du crédit a poursuivi son repli, les titres boursiers ont baissé substantiellement et les denrées ont plongé. L'économie a ralenti et la consommation a été affectée par la faible disponibilité du crédit. Le quatrième trimestre de 2008 pourrait être le pire depuis 1980, alors que la croissance économique a enregistré une baisse de 8 % sur une base trimestrielle annualisée.

Le rôle du consommateur américain à titre de locomotive de la croissance mondiale a été confirmé au cours du dernier semestre et les pays exportateurs de marchandises ressentent les effets d'une baisse de la demande. La confiance des consommateurs atteint de nouveaux creux au pire moment de l'année. Comme élément positif, nous pouvons compter sur les gouvernements qui font leur possible pour ranimer la confiance du consommateur en fournissant des liquidités au système financier et en injectant des sommes importantes dans l'économie.

La réduction du levier financier s'effectue rapidement et affecte la disponibilité du crédit, qui a continué de se détériorer dans les derniers mois. Les effets pervers d'un manque de financement se répercutent à toute l'économie avec l'annulation de commandes dans plusieurs secteurs. Le gouvernement tente de freiner la réduction du crédit en appuyant les institutions financières.

Dans l'actuel contexte de ralentissement économique, les gouvernements remplacent le secteur privé. Les mesures de stimulation fiscale sont sans précédent et les déficits budgétaires augmentent rapidement. Un facteur important dans le succès de cette entreprise est la confiance

du public et des investisseurs envers les gouvernements. Jusqu'à présent, la confiance n'a pas été érodée mais nous suivons la situation de près.

Nous croyons être présentement dans une récession et la clé permettant d'établir le comportement des marchés financiers pour la prochaine année sera la trajectoire de la reprise économique.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Les banques centrales du monde entier ont poursuivi leur progression vers des taux directeurs très bas. La Réserve fédérale et la Banque du Japon ont indiqué qu'elles devraient utiliser d'autres méthodes pour gérer la politique monétaire. La Banque du Canada a baissé son taux directeur à 1,50 % en décembre et nous croyons que ces réductions se poursuivront en 2009. Les Bons du Trésor américains offrent un taux qui avoisine zéro alors que la sécurité du capital domine le rendement du capital dans l'esprit des intervenants boursiers. Les écarts des obligations de sociétés sont à des niveaux historiquement élevés en prévision des faillites à venir au cours des prochaines années.

MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers ont trébuché au cours du trimestre, enregistrant de fortes baisses en octobre, novembre et décembre. La volatilité a été forte pendant que les interventions gouvernementales insufflaient temporairement un vent d'espoir et que la réalité économique frappait les marchés boursiers.

Le dollar canadien a chuté et l'aversion au risque ainsi que le rapatriement de dollar américain ont propulsé le billet vert à la hausse par rapport à l'ensemble des devises, à l'exception du yen.

À L'HORIZON

Les facteurs déterminants de nos perspectives boursières pour la prochaine année sont la croissance économique mondiale et la consommation, le commerce mondial et la confiance du public envers les gouvernements. Nos scénarios actuels les plus crédibles favorisent une reprise lente, avec une probabilité de 35 %, ce qui aurait des répercussions négatives sur les profits des entreprises, ou une reprise rapide, avec une probabilité de 25 %, qui favoriserait les actifs plus risqués. Les autres scénarios possibles, soit une récession prolongée ou une récession sévère, ne sont toutefois pas à éliminer à ce stade-ci du cycle économique. Pour l'instant, notre niveau de confiance face à la trajectoire qu'empruntera l'économie à court terme est faible. Conséquemment, nous continuons de préconiser un positionnement défensif.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2008

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	3,34	3,75	3,71	3,36	3,08	3,47	3,92	5,22	10,014
■ Omnibus	-15,63	-7,19	-1,60	1,21	2,59	3,59	6,23	7,61	17,924
■ Fonds de placement	-15,66	-7,74	-1,33	1,15	2,55	3,44	7,13	8,99	18,501
■ Revenu mensuel	-18,94	-6,77	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-5,74 (06.10.06)	7,818
■ Obligations canadiennes	4,24	3,40	3,27	3,81	4,26	s.o.	s.o.	5,49 (16.03.01)	10,826
■ Actions canadiennes	-36,24	-16,72	-7,33	-1,18	1,56	5,08	s.o.	7,43 (31.05.94)	14,781
■ Actions internationales	-25,10	-17,56	-6,49	-3,81	-2,34	-3,00	s.o.	1,35 (31.05.94)	6,481

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 2,59 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2008

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,05 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,43 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,44 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,68 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,43 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,76 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	31.12.08	Écarts	26.09.08	Écarts	27.06.08	Écarts	28.03.08	Écarts	31.12.07
S&P/TSX (Toronto)	-35,0 %	8 987,70	-25,9 %	12 126,00	-15,5 %	14 355,21	8,5 %	13 233,79	-4,3 %	13 833,06
S&P 500 (New York) **	-24,7 %	1 096,71	-12,5 %	1 252,85	-3,0 %	1 291,95	-3,8 %	1 343,43	-7,7 %	1 455,55
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-32,7 %	1 502,45	-13,0 %	1 727,42	-12,7 %	1 978,00	-5,3 %	2 089,32	-6,5 %	2 233,70
DEX Univers (obligations canadiennes)	6,4 %	699,3	4,0 %	672,40	-0,1 %	672,80	-0,5 %	676,00	2,9 %	657,20

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ *Épargne Placements Québec*^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmq.com

Courriel
info@fondsfmq.com



ACTIFS EN SANTÉ